

LEÇONS CULTURELLES AU PROFIT DE LA GLORIEUSE NATION FRANCE

LE 30 DÉCEMBRE 2010 NICOLAS BONCI

Le piratage, ennemi du cinéma français ? L'ouvreuse met un coup de savate dans la fourmilière des frères Lumière et de la Culture, juste le temps de les ramener au XXIème siècle et à l'ère internet. #pascocorico

*Avril 2009 : en plein débat sur la loi Hadopi et un an après la publication du **rapport Ferran**, la rédaction de **l'ouvreuse.net** réagissait dans un article pamphlétaire à **l'éditorial du mensuel d'un cinéma art et essai de Nancy**, reflet de l'idéologie protectionniste d'une partie de la profession, des exploitants de salles aux producteurs, du Centre National de la Cinématographie (CNC) aux auteurs.*

Au-delà des questions propres au cinéma, les huit points abordés dans cet article nous paraissent toujours pertinents, remettant au centre du débat le spectateur-internaute face à l'industrie culturelle et aux enjeux de la neutralité du net et de la diffusion de la culture.



La France est le seul pays de par son système de production, diffusion, réseau d'exploitation à prouver au monde entier que le cinéma « Art » ça existe et que ça forme des spectateurs exigeants, critiques, bref citoyens. Pour ces raisons, il faut bannir le piratage.



Cette minute d'autosatisfaction arrogante à tendance ethnocentrique matinée d'une hâtive conclusion réactionnaire vous est offerte par **le cinéma d'art et essai le Caméo de Nancy dans l'éditorial** sa publication mensuelle.

En connaisseurs, nous ne pouvons qu'admettre qu'ils savent recevoir le spectateur à Nancy. Une telle accumulation de clichés doit peser sur l'estomac, mais qu'est-ce qu'on doit se sentir exceptionnel, intelligent et beau en se rendant au Caméo.

Il est rassurant de constater qu'à chaque période où la culture se retrouve au centre d'un large enjeu sociétal, tous les acteurs du secteur hurlent dans un même élan à la face des puissants : "Le pouvoir au peuple ! La culture dans la rue !"

Or ceci est ce que nous avancerions si nous possédions l'humour de Christophe Honoré¹. Il faut rapporter hélas une bien plus triste réalité devant tant d'apathie de la sphère créative autour du téléchargement dit illégal : une grande majorité n'a cure de la fonction réelle de la culture.

En effet, lorsqu'on en vient à **trouver logique que des artistes insultent leur audience**, lorsque **des cinéastes préfèrent culpabiliser le public** plutôt que remettre en question l'industrie à laquelle ils appartiennent, lorsque le moindre protagoniste du landernau culturel panique à l'idée que la culture soit accessible un peu plus chaque jour au péquin moyen au point d'en fantasmer moult conséquences néfastes (qu'on attend toujours), c'est qu'il doit exister un petit malaise au royaume des Arts.

Dans cet éditorial d'un directeur de cinéma "Art et Essai", nous retrouvons les éternels réflexes protectionnistes, l'éternel discours abscons reposant exclusivement sur de l'auto-conviction (pour ne pas dire propagande) englobé dans une dangereuse absence de réflexion affranchie des positions officielles du ministère dont on dépend, l'éternelle rhétorique bourgeoise rabâchée mécaniquement quel que soit le sujet du débat, tout cela ne visant qu'un seul et unique but : sauvegarder le dernier privilège de certaines couches sociales : la culture.

Ce papier en provenance de Nancy, un modèle du genre, compile tout ce que l'on peut entendre depuis une demi-douzaine d'années chez les professionnels, des artistes aux producteurs en passant par les metteurs en scène, étudiants, journalistes, directeurs de troupes, directeurs de festivals, tourneurs, auteurs, stagiaires régies, assistants café...

Tentons alors d'en disséquer les rouages en huit points.

1- Refaire l'histoire à sa sauce



Paradoxalement, l'ensemble de la profession cinématographique de l'exploitation estime nécessaire une loi anti-piratage. Rappelons-en les grandes lignes. Plutôt qu'une loi répressive, la profession a opté pour une loi dissuasive, soit avertissement aux internautes contrevenants, c'est-à-dire à ceux qui piratent ; deuxième avertissement ; puis en cas de récidive, fermeture pour un mois du robinet du Net qui alimente leurs ordinateurs. Cette méthode a porté ses fruits aux USA. Elle n'est pas parfaite, mais réduit considérablement (environ 90 %) le piratage.



Etrangement, il nous semblait qu'une loi "anti-piratage" existait déjà, le droit d'auteur qu'on appellerait ça.

Plus étrange : la si bonne profession optait il y a trois ans pour **la sévère loi DAVDSI**, rendue quasiment inapplicable par le refus de cette même profession de la licence globale². Versatile, la profession. Ou alors se contente-t-elle de suivre rigoureusement les mesures des gouvernements successifs, quelles qu'elles soient, ne s'accordant que sur un unique thème : restreindre les accès à la culture sur les réseaux ?

Tout aussi étrange, la durée de coupure d'accès au Net, qui passe d'une année maximum à un petit mois, et l'oubli sur la double peine (rappelons que si on télécharge illégalement par le biais de votre adresse IP, on vous coupe Internet mais vous restez passibles de poursuites judiciaires, la loi actuelle ne devenant pas pour autant caduque).

Notons l'usage d'une référence pratique sur l'instant mais encombrante un peu plus loin : les USA, et ce chiffre sorti de nulle part. Que ce soit les States qui servent d'exemple dans ce paragraphe n'en est que plus croustillant lorsqu'on prend connaissance de la suite du raisonnement. Nous y reviendrons plus tard. Passons maintenant à l'axe suivant.



2 – Evoquer les traumas révolutionnaires :



Rappelons qu'en France, le sport national est de transgresser, détourner... et que le nombre annuel de piratages des films est presque égal à celui du nombre de spectateurs dans les salles.



Et ça, la profession, elle n'aime pas beaucoup qu'on transgresse. Hou non. Cette si bonne profession, qui ne peut toujours pas s'émanciper de sa pensée aristocratique, trouve utile et malin de dénigrer le détournement et la transgression pour défendre l'art et la culture. Etonnant !

Les institutions ont donc fini par figer les idées et créer ce monstre immobile que l'on nomme "Cultuuuure", boursoufflé d'égo et aveuglement défendu par une armée de soldats quémendant subventions et reconnaissances officielles comme l'on implorait jadis un titre de noblesse.

Il est ainsi nécessaire de ne jamais bousculer, ne jamais transgresser, quitte à invoquer des maux imaginaires. Car quel peut être le rapport entre le nombre de spectateur en salles et la quantité de films piratés ? La phrase tend ici à sous-entendre que sans le piratage, les exploitants auraient un chiffre d'affaire deux fois plus gros. C'est une façon de voir. Une autre consiste à simplement observer les chiffres des entrées en salles³ :



Et d'en conclure que le piratage participerait bien à l'augmentation quasi-constante de la fréquentation des cinémas depuis dix ans (l'ADSL date de 1999). Mais nous nous trompons peut-être, nous ne sommes pas la profession, donc pour une fois adoptons sa grande sagesse et gardons-nous d'émettre la folle hypothèse que plus les gens se cultivent, plus ils ont envie de se cultiver.

Et surtout, plus que tout, évitons de faire la folle relation suivante : plus la population transgresse, plus elle se cultive. Ce serait pire que croiser les effluves.

3 – Assurer d'agir au nom de l'Art et se dissocier de la masse



Je commençais cet édito par « paradoxalement ». En effet, l'argumentation du secteur commercial et celui du secteur Art et Essai sont différents. Celui des grands circuits est uniquement économique, d'où un manque à gagner et une désertification des salles. Celui des salles Art et Essai est sans doute économique (nécessité d'équilibrer les comptes), mais avant tout culturel et éthique.



Bien sûr. C'est si évident : des spectateurs qui doublent leur consommation de films pendant que les entrées en salles augmentent, ce n'est pas éthique, ce n'est pas culturel.

Non ce qui est éthique, c'est Alain Corneau engueulant depuis le jardin de sa villa le smicard téléchargeant des films. **Ce qui est éthique, c'est pleurer dans la presse que le cinéma français se porte mal, qu'il va "mourir"**, quand jamais autant de films, et de premiers films d'auteurs (!) ont été produits ces dernières années. Ce qui est éthique, c'est mettre en place une loi liberticide coûtant des millions d'euros au contribuable, avec mouchards et coupure à Internet à la clé, au nom de la défense des Majors. Ce qui est éthique, c'est ignorer purement et simplement les chiffres. Ce qui est éthique, c'est afficher sa méconnaissance

de l'histoire de l'art pour mieux protéger un système dont la durée de vie ne pouvait dépasser les quarante ans. Ce qui est éthique, c'est défendre un tel projet de loi en y simulant son rôle (selon le point 1, c'est la profession qui a opté pour Hadopi, alors qu'elle ne fait que suivre et acquiescer les Majors et le gouvernement).

Ce qui est définitivement éthique, c'est cultiver le manichéisme élitiste entre cinéma "commercial" et "d'art et essai" quand le second a la possibilité concrète de se différencier du premier dans les actes mais préfère s'allier au discours confortable des potentats tout en se flattant d'être non-conformiste. Ethique...

4 – Affirmer que le "cinéma commercial" ne vaut même pas la peine d'exister

“

Le cinéma artistique (celui qui nous intéresse) ne trouve sa pleine dimension, son plein ressenti, sa pleine lecture que dans la salle de cinéma. Il est formateur de sensations justes des spectateurs. Tout autre support est réducteur à 90 % des effets produits dans la tête et le coeur des spectateurs. Tout autre support (et je ne parle ici que des supports légaux) permet simplement de prendre connaissance et non de vibrer, d'avoir des frissons esthétiques et d'intelligence.

”

Passage intéressant visant à conforter son lectorat dans l'idée que le seul cinéma qui vaille le déplacement est "l'art et essai". Le cinéma à grand spectacle ne réussirait donc même pas à s'acquitter de sa tâche, à savoir en mettre plein les yeux sur grand écran ? Ben ça alors... Puis un drame de Damien Odoul sur une toile de douze mètres, c'est vrai que tout de suite, c'est autre chose.

Nous retrouvons ainsi cette belle valeur éthique du point 3 qui ne cloisonne pas du tout les genres, qui ne formate absolument jamais les spectateurs, les films et les idées, cette valeur éthique qui prône l'ouverture et met à bas les préjugés et autres combats de clochers, cette valeur éthique qui défend la culture sans jamais ô grand jamais rejeter ce qui n'est pas défini comme "artistique" par une obscure entité suprême, cette valeur éthique qui se garde bien de priver du moindre intérêt culturel ce qui ne rentre pas dans son giron immédiat.



5 – Culpabiliser le citoyen, ne pas critiquer l'Etat ni les institutions

“

Le piratage permet aux internautes de s'approprier des films avant ou

immédiatement après la sortie en salle. C'est un détournement complet de la dimension réelle du film et ce n'est pas ainsi qu'on rendra le spectateur critique et citoyen. C'est purement et simplement un consumérisme qui "bousille" le film et tire le spectateur vers une uniformisation du « voir ».



On revient au piratage, associé maintenant au "consumérisme" (sic). Rappelons qu'au point 2, le piratage n'était que "transgression". Nous avouons avoir du mal à comprendre comment les deux notions peuvent cohabiter.

Informons tout de même l'auteur de cet éditorial que le piratage permet très, très rarement aux films estampillés "Art et Essai" d'être disponibles en ligne au moment de leur exploitation. A moins que Les Bronzés 3 ou Wolverine ne soient de l'art et de l'essai et qu'on ne nous aurait rien dit.

Informons également l'auteur que **la réforme de la chronologie des médias** ramenant les fenêtres d'exploitation des films en DVD de six à quatre mois (voire trois) votée au début du mois à l'Assemblée concourt bien plus à détourner "la dimension réelle du film" dans le cas des œuvres artistiques (ou qui essaient de l'être).

Ainsi donc le consumérisme bousille le film, celui-ci devant vivre absolument au cinéma et y mourir de sa belle mort. Sauf quand ce consumérisme est encouragé par le gouvernement. Si la citoyenneté du spectateur est remise en cause sous un prétexte aussi illogique qu'injuste, pourquoi ce spectateur n'aurait pas le droit en retour de décider quelle est pour lui la meilleure façon de découvrir les films ? Et si la meilleure éducation cinéophile et critique pour le spectateur ne serait pas de mettre un terme aux impostures intellectuelles qui se tournent invariablement vers les mêmes coupables ?

6 – Se réfugier dans l'exception culturelle, faire le coq et dénier la réalité de la plus puissante des manières



Depuis maintenant 50 ans, le cinéma français tient tête au cinéma américain. La France est le seul pays de par son système de production/diffusion/réseau d'exploitation à prouver au monde entier que le cinéma «Art » ça existe et que ça forme des spectateurs exigeants, critiques, bref citoyens. Pour ces raisons, il faut bannir le piratage. Mais aussi pour ne pas arrêter la chaîne de création des auteurs-réalisateurs, il faut bannir le piratage.



Qu'ajouter de plus ? *What else?* comme dirait l'autre.

Nous y retrouvons le combat manichéen "nous / eux", le chant de gloire à la Nation triomphante, l'enfermement sur soi qui empêche de constater comment des dizaines d'autres pays fonctionnent bien mieux que l'Hexagone avec différents systèmes, le culte de "l'auteur-réalisateur" qui n'a rien à faire là mais cela fait toujours bien de balancer du champ lexical, l'idée suprêmement conne que l'on sert encore d'exemple et que notre cinéma est respecté de par le monde, concomitant du fantasme absolu à la limite de la xénophobie voulant que seule la France enfante encore de vrais grands films d'Art.

Non, il a tout mis là. C'est un peu bourratif mais on se régale.

Au risque d'en sortir certains de leur transe un peu brusquement, rappelons que les "spectateurs exigeants critiques bref citoyens" formés par la mirifique sphère du cinéma français ont plébiscité l'an dernier **Bienvenue Chez Les Ch'tis**, **Astérix Aux Jeux Olympiques** et Disco quand les ignares d'en face consommaient du **There Will Be Blood**, du **Dark Knight** et du **No Country For Old Men**. Sacrée formation dites donc.

De ce déni des réalités devons-nous en déduire l'incohérente évolution entre l'exemple à suivre du point 1 qui devient ici ce système contre lequel on "tient tête depuis 50 ans" ?

Et juste histoire de chipoter, on va signaler au milieu cinéophile français (qui n'a rien à

apprendre, mais tentons tout de même) l'existence d'un groupe de réflexion pour qui tout n'est pas aussi rose (**d'augustes inconnus n'y entendant rien à la profession**), à l'origine d'**un livre expliquant clairement comment le système de production français s'est perverti** et produit depuis vingt ans l'effet inverse de ce pour quoi il était prévu, proposant de nombreuses et intéressantes pistes à suivre pour relancer l'intérêt du cinéma national sans jamais aborder le cas du piratage.

Car il nous semble que dans les années 80 le cinéma français n'avait pas besoin du téléchargement pour périlcliter dangereusement.



7– Proclamer qu'à partir du moment où un objet culturel est sollicité par le peuple, cet objet n'appartient plus à la culture



Il faut savoir choisir : donner le goût du vrai cinéma dans les salles de cinéma aux jeunes générations, ou au nom d'une prétendue égalité à la culture (culture qui ici n'en est plus une, ainsi que nous l'écrivions ci-avant), ouvrir tout grand le robinet du Net et légaliser la médiocrité, le consumérisme du n'importe quoi, n'importe comment.



Oui, il faut savoir choisir : continuer d'espérer que des générations n'ayant jamais mis les pieds dans un cinéma d'art et d'essai finissent par s'y précipiter par on ne sait quel miracle (ha oui, c'est vrai, en leur coupant Internet, ils seront d'humeur), ou saisir l'opportunité du téléchargement pour ouvrir les publics à des horizons qu'ils n'auraient jamais fréquentés autrement.

L'élitisme est l'ultime ornement dont se parent les imbéciles descendants de monsieur Jourdain. Donc ne nous leurrions pas, le devenir culturel de la population n'est pas le fond du débat. Il ne l'a jamais été, on l'a vu. Le véritable enjeu est la nature sociologique de la culture dès lors qu'elle coule littéralement dans les foyers sans que l'on puisse en contrôler la nature et le débit. Pour certains, cela la gâte et la transforme en "consumérisme", en "médiocrité" : évidemment, cette culture "contaminée" ne peut plus leur servir d'apparat, il faut la jeter, la brûler. A ces alchimistes de pacotille baignant dans la culture, on serait tenté de rétorquer qu'ils sont les plus parlants exemples de ces mutations redoutées.

Mais on préférera leur répondre que lorsqu'on défend une culture contrôlée et distillée au compte-goutte par les officiels en dépit d'une culture libre, mouvante, désordonnée et illimitée, il est grandement temps d'ouvrir les livres d'Histoire.

8– Reporter ses responsabilités d'acteur du milieu culturel sur la classe politique



Nos députés ont la lourde et sérieuse tâche du choix. Subir la technique du net et du vol légalisé et abandonner tout objectif culturel ou en encadrer le fonctionnement au travers d'une loi anti-piratage dissuasive. Il y va de la dimension artistique du cinéma. C'est un véritable enjeu de société : avaliser les méfaits produits par la technique du net, et en faire subir définitivement les effets dévastateurs sur le citoyen spectateur ou encadrer la technique, donc respecter les oeuvres.



On peut choisir de respecter le spectateur aussi. Ce n'est pas incompatible.

Mais on l'a vu, pour en arriver à ce genre de conclusion il y a huit torsions cérébrales à effectuer auparavant.

Toujours les premiers à donner des leçons, toujours les premiers à se laver les mains des conséquences de leurs désirs, ainsi agissent les apôtres de la profession : "Vous comprenez, messieurs les députés, les citoyens ne respectent plus le cinéma, mais ce n'est pas parce que nous avons produit et vendu des films comme on produit et vante des paquets de lessive ; les citoyens n'ont plus de sens critique, mais ce n'est pas parce que le milieu, des écoles aux rédactions en passant par les comités, met tout en œuvre pour annihiler les moindres velléités critiques personnelles : non, c'est tout à cause du piratage." La profession ? Elle est blanche comme neige. Vierge de tout défaut. Elle est, nous pouvons le dire, un excellent produit.



Ces huit points rhétoriques façonnent la pensée d'une large partie des acteurs du monde de la culture et du spectacle. Les raisons sont autant historiques, sociologiques et structurelles que basement idéologiques.

Par expérience, nous savons que beaucoup vont réfuter cela et n'y voir qu'un simple exemple parmi tant d'autres de discours maladroit. Soit. Ce qui conforte l'idée que nous sommes véritablement un peuple bien sympathique pour se laisser aussi souvent insulter dans ce qui ressemble trop à une parodie de films populaires des années 60.

Donc pour nous quitter, voici un petit éditorial tout chaud qui ne révèle évidemment absolument rien de la mentalité des élites culturelles qui nous gouvernent :



Drôle de victoire ! Vingt et un députés socialistes se congratulent après le rejet de la loi internet ! Ils ne réalisent donc pas qu'en défendant le piratage ils se font les avocats du capitalisme sauvage... Libertaire, le piratage ? Un espace d'échange libre et non marchand ? La vérité, c'est qu'il est libéral. Et même ultralibéral. C'est le sacre de la déréglementation. Des multinationales des télécommunications, pourtant riches à milliards, pillent les catalogues de cinéma et de

musique pour stimuler la vente de leurs abonnements internet. Sans payer les artistes ! La «subvention » accordée bien involontairement par le cinéma et la musique aux fournisseurs d'accès représenterait plus de 500 millions d'euros par an ! Or voici la gauche en tête de la croisade pour défendre la liberté du renard télécoms dans le poulailler du cinéma et de la musique. Absurde ! C'est la gauche, avec Léon Blum en 1946, qui a inventé «l'exception culturelle». C'était le refus de livrer les biens culturels aux seules lois du marché.

La sauvegarde de la création et de la diversité artistique est à ce prix. C'est Malraux puis Lang qui ont fortifié cet édifice sans exemple dans le monde. Voilà pourquoi nous sommes le seul pays, en dehors des Etats-Unis, à avoir une musique et un cinéma vivants. Et c'est la gauche qui propose de faire sauter la digue ? «Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui protège», disait Lacordaire. Etrange situation française, où la gauche défend la liberté qui opprime et Nicolas Sarkozy, la loi qui protège.

Denis Olivennes – Le Nouvel Observateur n° 2319 ⁴



Article publié initialement sur le site l'ouvreuse.net, sous le titre : **Leçons culturelles au profit glorieuse nation France**

Crédits photo : pour OSS117 le **press kit Unifrance** ; Sur flickr en licence CC **phill.d**

1. nldr : l'auteur fait référence à **un précédent article** dans lequel il tade Christophe Honoré sur sa critique de Starship Troopers publiée dans la Cahiers du Cinéma [⁺]
2. Quelle surprise, le site lestelechargements.com est fermé... On ne peut plus entendre Marc Lavoine nous prédire 400 000 chômeurs dans le spectacle d'ici cinq ans (c'est-à-dire vers 2011). [⁺]
3. source : **cineclub de Caen**. [⁺]
4. Denis Olivennes est l'auteur du rapport à l'origine du projet de loi "Hadopi – Création et Internet" – Sont soulignés les passages se rapportant à un des huit points développés plus haut [⁺]

EMMANUELLE ERNY-NEWTON

le 31 décembre 2010 - 2:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Comme vous, je suis convaincue qu'Hadopi est réellement dommageable pour la création et pour la diffusion de la culture. Elle est présentée au public comme une façon de protéger les artistes, mais tout indique que c'est avant tout les majors qu'elle protège -voir les liens donnés dans mon billet <http://www.media-awareness.ca/blogue/index.cfm?catID=17> à propos de l'industrie de la musique, que je connais mieux que celle du cinéma.

Je conseille à quiconque s'intéressant à la création et Internet, de visionner l'excellent documentaire RIP : a Remix Manifesto , du jeune réalisateur canadien Brett Gaylor. Il y décrit extrêmement bien les risques... culturels qu'il y a à "surprotéger"la culture. Son documentaire est évidemment accessible gratuitement sur Internet ;) : <http://films.nfb.ca/rip-a-remix-manifesto/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LULU

le 31 décembre 2010 - 13:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pourrait-on comparer la courbe de fréquentation à celle des prix des places de cinéma ?

En 1982 : 1 place 15 F soit environ 3/4 h de SMIC de l'époque (20 F)

En 2010 : 1 place 8 à 10 € soit 1 à 1.2 h de SMIC sans parler des suppléments 3D (1 à 2 €/place) pour les films pour enfants.

Cout d'une soirée (2 h !) pour une famille de 5 : 50-60 € soit 300 à 400 F.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOM

le 1 janvier 2011 - 10:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Article intéressant, un complément audio passionnant avec l'émission de Daniel Mermet (la vidéo ne représente qu'une introduction pour l'émission) :

Aujourd'hui on parle culture dans Là-bas si j'y suis.

Franck Lepage travaillait dans la Culture. Un jour il s'est rendu compte que le mot culture était devenu synonyme d'art...

http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=2070

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DIANAROS

le 1 janvier 2011 - 17:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article ! Tout à fait d'accord avec cette analyse. Tant mieux si le nombre de spectateurs qui fréquentent les salles de cinéma augmente mais la qualité du cinéma français elle... est en chute libre ! Oh l'autre ! Le ton qu'il prend au nom de LA FRANCE !

J'ajouterais que si Internet rend accessible la culture au plus grand nombre, ça fonctionne dans les deux sens: Internet rend aussi accessible aux artistes le plus grand nombre de spectateurs potentiels. Dans le merveilleux système que défend M. Olivennes, l'accès au public n'est pas donné à tout le monde ! Tout système est une accumulation de règles, de limites, de codes, d'enjeux et autres partitions injouables. Plus un système vieillit, plus il se fige et moins il génère de créativité... et d'intérêt !

Il ne peut y avoir un même remède pour corriger les erreurs de jeunesse de la toile et apaiser les affres du grand âge de l'industrie XXème.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PATRICE

le 1 janvier 2011 - 19:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Les cinémas Caméo de Nancy, je les ait fréquenté durant toute mon adolescence. Cela ne m'empêche pas de pirater de temps en temps des produits immatériels sur le net: musique, films, jeux vidéos. Mon éthique, dans la mesure de mes moyens, est d'acheter les contenus que j'utilise ou qui me plaisent vraiment. Vous l'aurez deviné, je ne suis pas un partisan de l'HADOPI.

Pourtant, je ressens un certain malaise à la lecture de cet article. Il y a comme un décalage profond, entre ce qu'a écrit le directeur des Caméo dans son édito, et les extrapolations qu'en tirent les auteurs de cet article. Je comprend que ces derniers aient eu besoin d'un support sur lequel reposer leur argumentation, mais dans leur choix de l'ennemi à abattre, je crois qu'ils se sont trompés lourdement.

Parmi les procès d'intentions faits à l'encontre de Michel Himbert, j'en retiendrais un qui m'a profondément attristé : l'accusation d'élitisme.

Vous pourrez trouver, sur la même page que l'édito mis en accusation (fichier "cameonancy_avril2009.pdf") la grille tarifaire du cinéma: 6,80€ la place plein tarif et 4,80€ pour les étudiants.

Et à ce prix là, des jeunes, des vrais (pas des gosses de l'élite), il y en a.

Et des films en tous genres, il y en a: de Spider-Man à Harry Potter, n'importe quel fan de blockbusters y trouvera son compte...

Mais pourquoi accusez-vous ces 3 cinémas (les Caméos de Nancy et Metz) d'être élitistes ? What The Fuck ??

Domage que cet article repose sur un profond malentendu, car sur le fond, les points soulevés ici sont intéressants, pertinents et d'actualité. En particulier, la HADOPI monte progressivement en charge et, comble du mauvais goût, en ce 1er janvier 2011 sa présidente vient de recevoir le grade d'officier de la légion d'honneur...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KATTLEYA



le 3 janvier 2011 - 14:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Patrice le 1 janvier 2011 – 7:23

Je ne vois pas bien où vous voulez en venir avec votre grille tarifaire. Il y a des cinémas qui proposent des tarifs bien plus intéressants (3 à 3.5 euros) et qui sont loin de faire faillite (je ne citerais que le Pathé Lumière de Caen, ainsi que les cinémas au Gobelins à Paris qui sont ceux que je fréquente).

Il n'en reste pas moins qu'à ce tarif là, le prix d'un cinéma reste prohibitif, et donc en cela réservé à une certaine élite.

Il suffit d'ailleurs de regarder le magnifique graphe du nombre de places vendus pour s'en convaincre. Là où le cinéma des années 30 touchaient 450M de spectateurs, le cinéma d'aujourd'hui n'en touche plus que la moitié. C'est un signe.

Enfin bref, encore un très bon article d'OWNI.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PATRICE

le 3 janvier 2011 - 14:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cher(e) @Kattleya,

Nous ne demandons qu'à vous croire, mais il faudra au moins nous expliquer comment vous obtenez ces entrées à 3€ ou 3€50, car les cinémas que vous citez ont des prix affichés bien plus élevés que ça.

Évidemment, pour comparer ce qui est comparable, il n'est pas question d'abonnements, fêtes du cinéma ou autres entrées sponsorisées par les comités d'entreprise.

-> 8€60 la place au pathé Lumière à Caen !

(<http://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-caen-lumiere/tarif.html>)

-> 9€00 la place au Gaumont Gobelins à Paris !

(<http://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-gaumont-gobelins/tarif.html>)

En outre, vous indiquez que, même à 3€, le tarif d'une place de cinéma est prohibitif et ne vaut pas la peine de sortir de chez soi.

Je vous propose un simple comparatif, en partant du principe que l'on ne paye pas les auteurs (donc piratage intégral):

- Ordinateur avec écran 24 pouces (~700€) => 233 entrées de cinéma

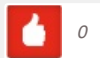
- Téléviseur HD 100cm (~500€) => 166 entrées de cinéma

On combine souvent les deux: ordinateur pour télécharger + TV pour visionner => en tout 400 entrées de cinéma, soit de quoi tenir pendant la durée de vie de ces appareils.

Inutile de préciser que l'expérience vécue est sensiblement différente entre un vrai cinéma et un écran d'ordinateur ou un poste de TV.

Ceci explique peut-être pourquoi, malgré des prix souvent exorbitants (nous sommes d'accord là dessus), le cinéma, le vrai, a toujours autant de succès...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KATLEYA

le 5 janvier 2011 - 10:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Et bien je faisais écho aux tarifs étudiants auxquels je bénéficie et que vous mentionniez.

Effectivement il est de 4€ maintenant au cinéma Pathé Lumière à Caen, mais vous m'excusez, je n'y vis plus depuis bientôt 1 an, et j'ai fait preuve d'un peu trop de hâte de ne pas être allé vérifier les tarifs.

Bref, pour vous narrer mon expérience personnelle :

Mon ordinateur ne me sert pas qu'à télécharger (pirater ?) et visionner des films. Il me sert aussi à travailler (pas mal au final), à me divertir (tout autant) ...

Alors effectivement, regarder un film sur mon écran 19" ne procure pas les mêmes sensations qu'un bon écran de cinéma, mais pour voir un film d'auteur (et encore là, le propos est facheux, vu ce qu'on met aujourd'hui sous ce terme ... mais c'est là un autre débat ...) et ressentir les émotions qu'une telle oeuvre dispense, il n'est pas nécessaire de recourir à un écran full HD 58" 3D ...

Pour ce qui est des derniers blockbusters hollywoodiens dont l'abhorration de Mr le directeur du cinéma d'art et essai "le Caméo" de Nancy nous délecte, alors là, effectivement, le besoin du fameux matériel sus-cité se fait sentir.

Même si on s'éloigne du débat (à vrai dire nous nous livrons plutôt à un faux débat), je

trouve que ce monsieur manque clairement sa cible, et même les tarifs que vous invoquez n'étaient pas plus son propos.

Et pour revenir sinon sur le piratage, je ne veux pas paraître méprisant, mais il existe bien d'autres moyens légaux, officiels, mis en avant ... pour regarder ces fameux films qui font vivre notre cinéma (ou les autres, qui n'ont en rien à se cacher comme pourrait le laisser croire les propos de Mr le directeur). Je pourrais citer VOD gratuite, Catch-up TV (ou Replay TV), ou bien tout simplement des services tels que ceux proposés par Free (une fois de plus je m'appuie sur mon expérience) de multiposte sur ordinateur.

Donc, oui je pirate ... à très faible dose, et généralement pour des films qui n'ont pas droit de cité sur notre territoire, et, par exemple, pour ne citer que lui, "Scott Pilgrim VS the world", qui a été diffusé à sa sortie dans 2 salles parisiennes [12 en France], à des jours/horaires indus, mais je consomme surtout des médias qui sont sensés payer le monde du spectacle, et pourtant, non payer 10E (même 4E la majeure partie du temps) alors que le film passera vraisemblablement sur d'autres médias qui me coûteront moins cher (plus encore pour du cinéma d'auteur qu'affectionne tant le directeur du Caméo), j'ai du mal.

Bon tout ça pour dire que je me suis beaucoup éloigné du sujet, et je m'en excuse.

Cordialement.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE